Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 11 rabiaa I 1441
8 Novembre 2019

N° 105

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **3722**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3722**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3724**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3730**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3731**
Avis aux créanciers **3736**
Convocations
Sociétés anonymes **3738**
Sociétés à responsabilité limitée **3743**
Autres sociétés **3743**
Divers
Avis au public **3743**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Création d'un groupement hydraulique pour la gestion d'un périmètre public irrigué

Objet : Création d'un groupement hydraulique

Nom du groupement hydraulique : Awled Achour

Siège : Awled Achour, Imada d'El Hamama - délégation de Jelma

Membres du conseil d'administration :

- Achouri Abdelhamid
- Achouri Rabeh
- Achouri Salah
- Achouri Amor
- Achouri Abbess
- Achouri Raouf.

2019Y00069SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société SACEM INDUSTRIES SA

Au capital de 11 000 000.000

Siège social : Immeuble Mac Crown, Appartement n°3, 3éme étage, rue Tanjanika les Berges du lac 1053 Tunis

Identifiant unique : n°1017293V

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 18 septembre 2019 enregistré à la recette des finances lac Tunis en date du 20 septembre 2019 sous le n°19706946 quittance n°M092473, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 09/10/2019 sous le n°2017F64336095, les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

-Renouvellement du mandat du directeur général de trois ans.

-Renouvellement du pouvoir du directeur général

-Pouvoir pour Formalité.

2019R02429SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

En Application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

- IU : 1108253V

- La dénomination sociale de la société : WOODPLAST

- Forme juridique : Société anonyme

- Montant du capital de la société : 543.000 dinars

- Siège social : Z.I.Makthar - 6140 Siliana

- Objet social : La fabrication des profilés en composite Bois.

- Durée de la société : 99 ans

- Montant de l'augmentation de capital : 2 308 540 dinars

- Dépôt légal : Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19/7/2019 ont été enregistré le 25/9/2019, Quittance n°M094446 et ont été déposé au registre national des entreprises (Tribunal Siliana) le 26/9/2019, sous le numéro AC121652019

Modalités de l'augmentation : Le capital sera augmenté de deux million trois cent huit mille cinq cent quarante (2 308 540) dinars, pour le porter de(543.000)dinars à 2 851 540 dinars, par l'émission de deux cent trente mille huit cent cinquante quatre(230 854) actions nominatives nouvelles, de dix (10) dinars chacune, dont 191154 actions à souscrire en numéraire et à libérer du quart par les fonds FCPRMAXULA MCE (51 000 actions) et FCPRMAXULA JASMIN (140 154 actions), et à souscrire par la SODINO par compensation d'une créance certaine, échue et certifiée par le conseil d'administration pour les 39 700 actions restantes.

Valeur nominale des actions à émettre : 10dinars chacune

Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libéré les montants exigibles dans le délai imparti, peuvent seuls assister aux assemblées générales.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale.

L'assemblée générale ordinaire peut distribuer, ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant, tout ou partie du solde des bénéfices ou procéder à la constitution d'autres réserves.

Modalités de convocation des assemblées générales : Les convocations sont faites par avis publié au J.O.R.T et au bulletin officiel du centre national du registre des entreprises dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales.

Dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BIAT agence Siliana, au nom de la société, sous le numéro : 08 077 023053200300393

Délai de souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à 21 jours à compter de la parution de la présente notice au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2019R02437SANB2

Augmentation de Capital

Nomination des administrateurs & Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes

Modification des Statuts

LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES

C.C.G

S.A au capital de DT 3 000 000

Siège social: Route du Port - Zone Industriel - Gabès

Matricule Fiscal: 003624R/A/M/000

Affiliation CNSS : 056038-69

Suivant les procès-verbaux du conseil d'administration et de l'assemblée générale extraordinaire du 24/05/2019 et 25/06/2019, enregistrés à la recette des finances rue Boulbaba M 'rabet à Gabès, le premier au 01/07/2019 et le deuxième le 02/07/2019 respectivement sous le n° 19704373, quittance n° M 041825 et le n° 19704391, quittance n° M 042031; Dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises, il a été décidé ce qui suit :

1) Augmentation du capital social de la société de 3000 000 Dinars à 3 690 000 Dinars par la création de 69.000 actions de 10 DT chacune.

2) La nomination de la société Tunisien Américain SME Company, l'United Gulf financial services et madame Nadia Batita les administrateurs pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

3) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Abdelhédi Djemel pour les exercices 2019,2020 et 2021.

4) Modification de l'article Six des statuts.

2019Z00193SANB2

Notice d'Augmentation de capital

SOCIETE SOTER SA

Suivant acte sous seing privé en date du 11 Juillet 2019 enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis le 17 octobre 2019 quittance n° M100015 enregistrement n°19506760, l'assemblée générale extraordinaire de la société SOTER a décidé d'augmenter le capital social de la société de la somme de 100.000 Dinars pour le porter de 100.000 Dinars à 200.000 Dinars par la création de 10.000 actions nouvelles (le 10 Dinars chacune souscrites en numéraires et à libérer intégralement à la souscription. Les 100.000 Dinars sont déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Charguia compte N° 05208000071087084081.

Cette assemblée a donné les pouvoirs les plus étendus au Président Directeur Général Monsieur Ahmed Kamoun ou à Madame Maha Cherif pour réaliser cette augmentation du capital et notamment la déclaration de souscription et de versement auprès du receveur.

Siège social : 4 Rue 8612 Z.I Charguia Tunis.

Objet social : l'achat, la vente de tous matériels et équipements de froid, de climatisation, de chauffage

Durée: 99 ans.

RC : B193431997

MF: 0296341 H/A/M/000.

Le délai de souscription est de 15 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Le dépôt du projet du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 Juillet 2019 a été effectué au registre national des entreprises le 22 Octobre 2019 sous le n° AC 011792019. Convocation de l'assemblée générale extraordinaire : l'assemblée s'est réunie à la diligence du conseil d'administration à l'adresse .du siège social et selon les modalités statutaires. Nom du premier responsable: Monsieur Ahmed Kamoun: Président Directeur Général, de nationalité Tunisienne.

2019403437SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Global Safety

SARL au capital de 100.000 Dinars

Centre Urbain Nord, Promed Building, Appartement B1 Matricule fiscal : 850290F/A/M/000

Procès-verbal des délibérations de L'assemblée générale extraordinaire En date du 02/10/2019

Suivant le procès-verbal de l'A.G.E tenue le 02/10/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés Charguia I sous le numéro 19706614 quitt. n°M098537 du 11/10/2019 il a été décidé ce qui suit :

1. Augmentation de capital en numéraire à 200.000 Dinars

2. Changement de siège social au 43 Bis Avenue de Jugurtha 1082 Tunis

3. Modification des articles 4, 6, 7 des statuts

4. Approbation du projet des résolutions

Il a été déposé une copie au registre National des entreprises sous le n°70243 du 24/10/2019.

2019R02428SRLB2

Société «SOLU-MED. SARL»

Au capital de 1 000.000 dinars résidence Nada App Borj Louzir Lauzir Ariana - 2073

MF : 1372643 F/A/M/000

N° affiliation CNSS : 562711-14

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana, en date du 28 -12 -2017, sous le numéro 17704267, quittance n° M072162, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana sous n°201854497 en date du 19 -11 -2018.

L'assemblée générale ordinaire du 28 -10 -2017 a décidé;

- Approbation des états financiers des exercices 2014, 2015 et 2016.

- Affectation des bénéfices,

- Quitus au gérant,

2019R02432SRLB2

Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Mai 2019

Société générale assistance et recouvrement

SARL au capital de 1000 dinars

Siège social : 34 rue Ali Dharghouth 1001 Tunis

R C n° : B01148692012

M.F :1258012M/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extra ordinaire en date du 20 Mai 2019 enregistré à la recette de finances La GARE en date de 17 septembre 2019 sous le n°19705734 quittance n° M060548, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis, le 24/09/2019 sous le n° 201955560.Il a été décidé ce qui suit :

1. Nomination de Monsieur Mohamed Hédi Klai en qualité de gérant de la société.

2019403417SRLB2

Société ABA corpus

Société à responsabilité limitée

Capital : 10 000dt

4 rue chedly kallela Tunis

MF : 13023/B/A/M

CNSS : 64944 - 51

Il ressort du PV de l'assemblée générale extraordinaire datant du 25/09/2016 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 27/10/2016, sous le n° 16806124, quittance n° M086716, déposé en deux exemplaires au greffe du tribunal de 1ére instance de Tunis le 24/11/2016, sous le n° 201654246 que les actionnaires ont adopté la mise à jour de la liste des actionnaires et la reconduction du mandat de la gérance de Mr Ahmed Bouslema d'une durée indéterminée.

2019403418SRLB2

APM TUNISIE SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social : 10.000 Dinars

Zone Industrielle Charguia 1,2035 Tunis

M.F : 9664141/M/A/M/000

* Suivant un Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28/6/2019 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 28/8/2019 sous QN°086138EN°19705278

*Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la société Les commissaires aux comptes Associés MTBF représentée par Mr. Lassad El Borgi en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

* Dont un exemplaire du P. V a été déposé au centre National du registre des entreprises sous l'identifiant unique N° 966414 M en date du 2/10/2019.

2019403435SRLB2

Société Sunrise Lighting And Trading - SARL

Au capital de 2.000 dt

20 Rue Dhaw El Chahidi Ras Ettabia Bardo

MF : 1280920Y/A/M/000

RC : B018962013

Selon procès verbal du 5/12/2017 enregistré à la recette des finances Bardo sous le numéro 18603886 quittance N° M71520 du 3/10/2018 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe de tribunal de première instance de Tunis sous le N°201853075 en date du 12/11/2018 .il a été convenu la cession de 50% des parts sociales de Mr Thlija Anis à MR Ferchichi Mohamed Aymen et la cession de 50% des parts sociales de Mr Zaghdoudi Mohamed Mehdi à Mr Lessoued Mustapha.

2019403436SRLB2

Société Chartel Waja Tricotage Confection - SARL

Au capital de 10.000 dinars

Lot Souid Bhar Lazrek 2070 La Marsa

MF : 1464267 LAM

CNSS : 588012-95

Suivant PV en date du 1/11/2019, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 4/11/2019 quittance N°143688, enregistrement N°19706798 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 6/11/2019 sous le N°201976494, il a été convenu la délégation de pouvoir de signature à Mr Ridha Oija Tayer ou Mr. Hichem Chartel et ce pour une durée indéterminée.

2019403439SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Bab Souika le 24/10/2019 quittance n° M077912 n° d'enregistrement 192021 Mr Mohsen Nefzi demeurant à Ghedir Elgolla - Elagba - Tunis a vendu son fonds de commerce sis au 18 Souk Essouf - Tunis destiné à la vente et production de bijoux et d'articles artisanales avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Mohamed Sabri Besaad demeurant à la cité 26 février - Testour - Béja.

Toute opposition doit être signifiée au cabinet Maître Awatef Chelfouh 19 rue Charles de Gaulle - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au quotidien «Echourouk» du 01/11/2019.

2019T01467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte enregistré le 21/10/2019 à la recette des finances Ariana quittance n° M115523 société Pyramide Médicale représentée par Mr Zied Khalifi vend à Mme Linda Achouri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé au 241 Med Enayfer 2036 la Sokra Tunis.

La publication de la vente est faite aux Journaux le Quotidien et Achourouk le 02/11/2019.

Les oppositions auront lieu au bureau de maître Nadia Cherni sis 100 rue Elbacha 1002 Tunis pendant 20 jours suivant la publication de cet avis au JORT.

2019T01477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique de donation enregistrée le 21/10/2019 quittance M066604 à la recette des finances rue Jazira, Mme: SALOUA BENT TAHAR NAIFER a cédé la totalité du fonds de commerce qui lui appartient et exploité comme « Buvette» sis au 10 rue Khawarizmi Megrine - Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels, à son fils : FARES BEN ABDERRAZEK AYADI.

Toute opposition doit être faite entre les mains de la donatrice à l'adresse 10 rue Khawarizmi Megrine - Ben Arous, et ceci pendant la durée de «20 jours» de la date de publication de cette annonce au «JORT».

Cette annonce a été publiée aux journaux «CHOUROUK et QUOTIDIEN» du 02/11/2019.

2019T01478FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 16/10/2019 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse sous n°19203004 le 24/10/2019 quittance n°M070379, Hériters Rejeb Neji sont Mme Derbali Kalthoum titulaire de la CIN n°1366004 Mr Rejeb Mohamed titulaire de la CIN n°05555103 et Mme Rejeb Mariem titulaire de la CIN n°08454670 ont vendu la totalité du fonds de commerce ventes de volailles et divers sise à la Rue Victor Hugo Sousse 4000 à Mme Berguiga Najoua titulaire de la CIN n°04046322.

2019S01227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Sousse le 21/10/2019 Quittance M069754 enregistrement 19201980.

Monsieur Nour Ben Ibrahim Ben Mohamed Aouichaoui a vendu à Monsieur Faycal Ben El Hédi Ben Sassi Mribeh le fonds de commerce exploité comme Magasin en détail dans les magasins, sis à la rue Jawhra Khézama 4051 Sousse Jawhra.

Les oppositions seront acceptées au bureau d'avocat Maître Doura Mohamed Sami sis à rue Hmida Jerbi - Immeuble Dahmoul Sousse dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2019S01229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé 30/10/2019 enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre 1934 Sousse le 31/10/2019 enregistrement n°1920228; quittance n°M070058 Karim Ben Amer Ben Saleh Eben Ettaher CIN n° 08452194 délivrée à Tunis le 6/8/2018 et matricule fiscal n° 1492465/V demeurent cité Essawafa Bouhsina Sousse vend à Nabil Ben Belguesm Ben Ahmed Hnezli CIN n° 05597335 délivrée à Tunis le 3/5/2019 demeurent cité Elmandara Zawiette Sousse, la totalité d'un fonds de commerce exploité vente des produits d'alimentations générales au détail, au rez de chaussée d'immeuble « Ennozha » sis au rue Omar Ebn Abdelaziz Bouhsina Sousse.

Toutes oppositions seront dans un délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au JORT au domicile de bureau d'avocat maître Bel Aid Abderrazak, titulaire de C.I.N n°04497371 et matricule fiscal n° 813782N, 36 rue la République Sousse.

Cette annonce a été publié à Chourouk du 6/11/2019.

2019S01234FCCC2

Vente de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 05/09/2019 signé le 09/09/2019 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 11/09/2019 récépissé n° M069673, enregistrement n°19203442

Yomn bent Abdallâh Jabakhenji, Libanaise ayant passeport n° RL3168649 demeurant à Carthage Byrsa Tunis,a vendu à Nabila bent Maawiya Lefi Tunisienne C.I.N n° 08848577 demeurant à bir echoba Hincha Sfax, le fonds de commerce ayant le registre de commerce n° A 8129532018 et consistant en un Jardin et garde d'enfants exploité dans le local sis à rue Menzel chaker km 2 avenue Mhiri Sfax.

Le fonds de commerce vendu comporte-la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et certains instruments.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains : de Maître Soumaya Ellouze avocate à rue Abou-kacem Echebbi, Rex palace 1èr étage Sfax dans les 20 jours suivant la publication' du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au quotidien « Essabeh » le 29 /10/2019.

2019X01360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Bureau

Maître Mongi Dziri Avocat à la cour de cassation

28 rue Alexandre Dumas Bab Bahr Sfax

Par un acte sous- seing privé signé le 23/5/2019 enregistré à la recette des finances diar Elwafa Sfax le 28/10/2019 sous le numéro 19205111 et un acte complémentaire signé le 5/9/2019 et 23/10/2019 et enregistré à la recette des finances diar Elwafa Sfax sous le numéro 19905112, le sieur Hamadi Ben Habib Ben Ahmed Gharbi a vendu à la société « Exploration » la totalité du fonds du commerce sis à l'avenue Majida Bouilla rue 184 N 16 Sfax.

Toutes les oppositions au paiement du prix seront faites entre les mains du sieur Anis Ben Elhechmi Ben Moktar Sebti à son domicile sis à la route de Saltania Km 4.5 cité Essimar N 315 Sfax.

Cette annonce a été publiée au Journal Essabah du 5/11/2019.

2019X01362FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 28/10/2019 enregistré à la recette des finances de Sakiet Edear le 29/10/2019 sous le n° 19201467 reçu n° M059253, rédigé par Maître Mourad Ziadi l'avocat à Sfax, Monsieur Mohamed Ben Abdelkader Bahloul titulaire de la carte d'identité

nationale n° 08804404, demeurant à 319 rue La Liberté Sakiet Ezzit Sfax, a vendu à monsieur Ahmed Karray titulaire de la carte d'identité nationale n° 08886469 délivrée le 19/11/2019 demeurant à 9 avenue de Martyrs Sakiet Eddaier Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en une cafétéria objet du registre de commerce inscrit au tribunal de première instance de Sfax sous n° A0898162018 et matricule fiscal n° 1439588G destinée comme une buvette, exploité au local situé à route de Mahdia Km8 avenue Bou Ali Sakiet Eddaier Sfax avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues dans le délai légal de 20 jours à partir de cette publication au bureau de Mourad Ziadi l'avocat à Sfax demeurant à 13 avenue Farhat Hached Sfax, dépassant ce délai toutes les oppositions seront rejetées.

Attendu que cette vente est déjà déposée au local du fonds de commerce et publiée au journal Echourouk du 31/10/2019 page 32.

2019X01364FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par contrat de vente rédigé le 26/10/2019 et enregistré à la recette des finances Ain Draham le 28/10/2019 n° de reçu M020994 n° d'enregistrement 19200462 Abderraouf Ben Ali Aridhi titulaire de la carte d'identité nationale n°02567244 cède à Imed Ben Lazher Arfaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°02566827 la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments incorporels exploité Boucherie dans le local avenue martyrs de révolution 8130 Ain Draham.

Toutes oppositions doivent parvenir dans les délais réglementaires à l'adresse du fonds de commerce indique ci-dessus dans les 20 jours de l'apparition de cette annonce qui a été aussi publiée au journal Echorouk du 31/10/2019.

2019C00104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/10/2019 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 24/10/2019 quittance n°M096181.

Mr Malek Ben Mokhtar Sagar titulaire de CIN n°03526414, a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en un entrepos secondaire d'une pharmacie et généralement destiné à toute sorte de commerce, sis à immeuble Majed avenue Farhat Hached Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels à Mme Maha Ben Abdallah Dhaoui titulaire de CIN n°13454680 demeurant Souihel Zarzis.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Kamel Magouri avocat à la cours, demeurant avenue Farhat Hached Zarzis Médenine dans un délai de 20 jours à partir de l'annonce de cette vente au journal Achourouk du 30/10/2019.

2019M00384FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le biais d'un acte sous seing privé en date du 3/10/2019, enregistré à la recette des finances de Djerba, le 9/10/2019, sous le numéro 19203740, quittance n°M083872.

Madame Hédia Trabelsi, titulaire de la carte d'identité nationale n°05802483 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et morals, sise à rue boulevard de l'environnement Djerba Houmt-Souk actuellement au commerce de Fripe au profit de M. Rabiaa Ben Sadek Rabiaa, titulaire de la carte d'identité nationale n°06239398.

Cette vente a fait l'objet d'une annonce "Echourouk" du 5/11/2019, page 29 et le Quotidien du 5/11/2019 page 10.

2019M00386FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous S.P le 22 octobre 2019 enregistré auprès de recette des finances de Mareth le 22/10/2019 sous n°19201181 Mr Benmohamed Abdallah a vendu son fonds de commerce sujet d'un café situé à Dkilet Toujan Cette cession faite au profit de Mr Ben Ali Moussa habite à Toujan celui ci annonce que les oppositions probables seront mis dans les délais légaux auprès de cabinet de maître Farés Mabrouk avocat au 11 rue 2 Mai Médenine.

Cette publication a été faite au journal quotidien Echourauk du 07/11/2019.

2019M00387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 31/10/2019 enregistré à la recette de finances de Zarzis le 01/11/2019 Quittance n° M 097673 enregistrement n° 11302571. Mr Mohamed Ben Ali Ben elchibani barka a vendu le fonds de commerce nommé restaurant sultan el Bahar sis à chatt Sonia, Zarzis à Mr Mohamed Ben Omar Ben Ali sayed el gazelle. Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse d'un fonds de commerce sis indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

Identification fiscale: G/917213

Un avis de ce contrat a été publié aux journaux Assabah et le Temps le Mercredi 06/11/2018.

2019M00388FCCC2

Cession d'une part indivise d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 16/09/2019 enregistré à la recette de finances de Zarzis le 27/09/2019 quittance n° M 089106 enregistrements n° 19202284. Mlle Mbarka Bent Mohamed ben Nasar Elchidi a cédé sans contre partie le un tiers indivis du fonds de commerce du restaurant pizza sis à l'avenue Abou abulkassem echebi Zarzis, à Mr Taher ben Ali Fezzeni.

Les oppositions auront lieu chez l'acquéreur à l'adresse de fonds de commerce Sis indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

Identifiant fIscal : G\917213

Un avis de ce contrat a été publié aux journaux Assabah et le Temps le Mercredi 06/11/2019.

2019M00389FCCC2

Cession d'un fonds de commerce commercial

Suite au contrat sous-seing privé daté du 31/10/2019 et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date de 31/10/2019 n° d'enregistrement 19203444, reçu n° M090390 , Mr Labbar Adel titulaire de la CIN n° 06532561 du 28/09/2017 a cédé à Al Abbar furniture company en la personne de son représentant légal société à responsabilité limitée au capital de 15000 dinars sièges sociaux quartiers de la route de l'aéroport bahri 1- Sfax origine commerciale complète formée dans le magasin représente par un entrepôt destine au commerce avec 3 portes situe sur la route principale dans une zone totale d'environ, 320m 2 située à cite Mahrajan Tataouine fête après Qantara prépare à l'abus de la vente de meubles dans tous ses éléments physique et moraux.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds sis au cite Mahrajan Tataouine fête après Qantara du gouvernorat de Tataouine.

2019M00390FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié en date du 29/10/2019 enregistré à la recette des finances Hammamet daté du 01 Novembre 2019 quittance numéro M135310 Monsieur Hédi ben Ismail Boudhina a cédé par donation la fonds de commerce tous commerce sis à bab el Houka à l'interieur du fort de l'ancienne Medina Hammamet d'une superficie de trente mètres carrés avec tout les éléments corporels et incorporels à son fils: Fares ben Hèdi Boudhina titulaire de la carte d'identité n°06260563.

Les oppositions seront admises à l'adresse du fonds de commerce bab el Houka à l'intérieur du fort de l'ancienne Medina Hammamet dans les délais.

Ceci a été publié aux journaux Esahafa et le Quotidien en date du 6 Novembre 2019.

2019N00599FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant contrat de cession de fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Mateur sous le n°15202116, quittance n ° M043941.MrAhmed Ben Salah Nahdi ; a vendu à Mr Ridha Ben HediDakhli la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local commercial sis à place des martyrs Mateur 7030. En cas de contestations, tout intéressé doit consulter Mr Ridha Ben Hédi Dakhli pendant vingt jours à partir de la date de sa publication au journal officiel.

Ce contrat a été publié aux journaux Achourouk et le quotidien le 31 octobre 2019.

2019W00281FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Nizar Djelassi en date du 24/10/2019 et enregistré à la recette des finances de Ras jebel le 24/10/2019 sous le n° 19202791 quittance N° M070105 , Monsieur FOUED ZRAMI titulaire de la CIN N° 09166912 demeurant à Rue Essaih, Corniche Raf- Raf Plage , Ras Jebel, Bizerte a vendu le fonds de commerce exploité comme Restaurant au local N° 5 sis à Rue Essaih, Corniche Raf- Raf Plage, Ras Jebel, Bizerte, enregistré au R.N.E sous le N° 16419421N à Monsieur RADHAOUN MILED, titulaire de la CIN N° 01541377 demeurant à 5 Rue Mohamed Zamzam .Raf-Raf , Bizerte , selon le prix et les conditions mentionnées au contrat .

Les oppositions doivent se faire dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de Monsieur RADHAOUN MILED, demeurant à 5 Rue Moharned Zamzam, Raf Raf, Bizerte.

Cette annonce a été publiée au journal "Al Chourouk" du 05/11/2019

2019W00282FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 13/9/2017 enreg, à la recette des finances Tunis-bab souika n° M047251 quittance 19201371, Mr Noureddine Smat a cédé à Mr. Habib Boubahri la totalité du fonds de commerce (élément moraIs-matériels) sis au 29 rue Oum Essaad Yahia Bab Souika 1006 R-C n° A01226022015. La vente a été publiée au journal "La Presse et Essahafa" le 25/10/2019.

Les oppositions devront intervenir dans les 20 jours suivant cette publication auprès du Cabinet Me. Moussa Sadok Farhat Avocat sis au n°20 rue Hédi Chaker, Tataouine.

2019403421FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 25/01/2019, enregistrée à la recette des finances Fouchana le 29/10/2019 reçu n°M081311 et enregistrement n°19204567, Monsieur Maher Ben Bechir Krifi a vendu à Madame Rym Bent Tayeb Zayri, tout le fonds de commerce sis à rue de la Liberté El Mhamdeya et qui a comme activité Fast-food.

Toute opposition éventuelle concernant cette vente est reçue par l'acheteuse Rym Bent Tayeb Zayri à l'adresse suivante : 02 Impasse Sidi Soltan Tunis, et ce jusqu'à l'expiration du délai légale des oppositions. Cette vente a été publiée au journal "Echourouk" du 6 Novembre 2019.

2019403433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 31/10/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 05/11/2019 sous le n° 19206417 quittance n° 108841, Mr Youssef Chaabane a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mme Imen Ben Njima sis au RDC de l'immeuble situé à Espace Tunis n° 8-1 B8011 Montplaisir 1074 Tunis destiné pour l'exercice de l'activité de restaurant et cafétéria.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Afef Khorchef à son adresse sis au : 16 Avenue Doha cité La Gazelle 2083 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk » et «Le Quotidien le 07/11/2019.

2019403438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Sous contrat de vente édité par l'avocat maître Arfaoui Fatma, 5 av , Habib Bourguiba Bardo, enregistré à la recette des finances Bardo le 30/10/2019, Mr Mahmoud Ben Hssan Ben Mahmoud Toumi, de nationalité Tunisienne CIN n°07115889 délivrée le 26/5/2015, demeurant résidence Salma étage 5 Aouina Tunis, a cédé à Mr Zied Ben Hssouna Ben Abdallah Abidi, de nationalité Tunisienne CIN n° 08326040 délivrée le 24/8/2018, demeurant au num 04 cité Defla Tunis, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de tabac.... "

Les éventuelles oppositions, doivent à peine de nullité être faite dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre maître l'avocat Arfaoui Fatma adresse du son bureau 5 Av .Habib Bourguiba Bardo triangle Médical b12.

Le présent avis a été publié au journal quotidien 8/11/2019.

2019403440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/11/2019, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana, en date du 01/11/2019, sous le n°19207711 selon quittance n°M119551, il appert que MME Sondes Bent Frej Ben Mohamed Abid, demeurant au rue Naher Tej, Riadh Al Andalous Ariana, titulaire de CIN n° 02981427, délivrée à Tunis en août 2019, a cédé à MME Khaoula Bent Sadek Ben Hmida Elmejri, titulaire de CIN n°07403662 délivrée à Tunis le 17/06/2011, demeurant au cité Chaker, Borj Touil Ariana, la totalité du fonds de commerce, constituant un pressing nommé (pressing du Park), situé au n°25 avenue Ibn Khaldoun Ariana.

Toute opposition devra être signifiée à l'adresse du cabinet Maître Thouraya Bouhjar, avocat à la cour de cassation, sis au 7, rue Hooker Doolittle Le Belvédère 1002 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT.

La dite cession a été publiée au quotidien "Achourouk" du 06/11/2019.

2019403444FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privés légalisé en date du 22/10/2019 et enregistré à la recette des finances la Marsa - Tunis le 29/10/2019 sous n°19206683 quittance n°M142474.

Il appert que Mr Abdelhay Youssef Khemiri demeurant à la rue Moussa Ibn Noussaïr n°13 la Marsa a vendu à Mr Souhail Ben Arif demeurant Av. Fattouma Dourguiba n° 10 Soukra Ariana la totalité du fonds de commerce qui lui appartient sis à la rue Kouwait Djebel Khaoui la Marsa pour commerce de prêts à porter en détail.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de Mr Abdelhay Youssef Khemiri demeurant au rue Moussa Ibn Noussaïr n°13 La Marsa dans un délai de vingt (20) jours à compter du présent avis au journal officiel, sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal « Achourouk » et « Le Quotidien ».

2019403445FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 17/09/2019 et enregistré à la recette des finances Bab Souika le 19-09-2019 quittance (n° M070637) enregistrement (n° 19302375) Monsieur Taouifik Al Jamazi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04682035 a loué la totalité du fonds de commerce à mademoiselle Marieme Charni titulaire de la carte d'identité nationale numéro 13624336 exploité Produit Parisien sise Avenue Hédi Saidi n° 102 Rez de chaussée Beb Saadoun Tunis avec ses éléments corporels et incorporels

Durée de location d 'une année non renouvelable du 17/09/2019 au 16/09/2020

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien date le 03/11/2019.

2019T01462FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 14/03/2018 et enregistré à la recette des finances avenue de l'indépendance Bardo le 14-03-2018 quittance n°M024198) enregistrement (n° 18301145) Monsieur Kamaise Ben Mohamed TRABELSI titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00125145 a loué la totalité du fonds de commerce à Madame Amira Bent Abdelhamid AL BOKRI titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08732351 exploité en tout le commerce, sise immeuble Ibn Sina 15 avenue Habib Boughatfa Bardo avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de deux ans renouvelable du 01/01/2018 au 31/12/2019.

Cette annonce a été publiée au journal Quotidien date le 03/11/2019.

2019T01463FCCC3

Renouvellement d'une location d'un fonds de commerce

Maître Bechir Turki

Avocat à la cour de cassation

Avenue Tahar Sfar, Sousse

Tel: 73228839

Code Fiscal : 371632/Q

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 30/10/2019, quittance n°: M071781 Mme Faouzia Touzani épouse Mr Mohamed el Hédi Souaied, CIN 02872683 délivrée le 20 octobre 1997 a renouvelé la location de la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du restaurant "EL ONS" situé Bvd 14 Janvier Sousse devant Hôtel Riadh fondé dans son immeuble depuis le 06 novembre 1997 inscrit au R.C de Sousse n° A1283531997 à Mr Andre Goethals nationalité belge, n° de passeport EM289987 pour une année commençant le 01 Novembre 2019 finissant : fin octobre 2020.

Les oppositions seront dressées auprès du propriétaire du fonds de commerce

dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal le Chourouk et le quotidien le 02 novembre 2019.

2019S01238FCCC3

Location de fonds de commerce

MF 1642555K/N/C/000

Suivant acte sous- seing privé enregistré le 30/07/2019 à la recette de finance de Dar Chabane El Fehrie sous n°19301034, quitt. M035184 Mr Bessam Ben Med Aribi CIN n° 06469134 a donner en location à Mr Houssam Eddine Ben Hessine Aribi CIN n°06473405 la totalité du fonds de commerce exploité au local sise à la rue Chahid Ben Salem à Dar Chabane El Fehrie consacré à la vente des volailles et dérivés «MAZRAA» Sachant que l'annonce est publié au journal de la presse le 5 novembre 2019 en arabe et en français et par cet acte tous créancier peut contacter le propriétaire de fonds pour faire l'opposition vers l'adresse de local dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait.

2019N00598FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 23/09/2019, enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane El Fehri le 22/10/2019, quittance n° M 044109 sous le n° d'enregistrement 19301490 Mme Faouzia Bent Habib El Gothbane résidente à Rue El Jourjeni Dar Chaabane El Fehri a loué la totalité du fonds de commerce, sis à Avenue EI-BIAA Dar Chaabane El Fehri à la société Tunisienne des équipements mobilier résidente à Avenue El BIAA Dar Chaabane El Fehri

Les éventuelles oppositions peuvent se faire dans les délais de20 jours de la date de publication de cette vente au journal officiel et celà à Avenue El BIAA Dar .Chaabane El Fehri

2019N00600FCCC3

Avis de fin d'un contrat de gérance libre

La société OLA ENERGY TUNISIE ayant son siège social à l'immeuble Horizon, avenue de la bourse, Cité Les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n° B174191996, affiliée à la CNSS sous le n° 937-64. informe les tiers que le contrat de gérance libre conclu avec Monsieur Ahmed HASNI, commerçant, demeurant à la rue de Turquie Bizerte, Identifiant unique 327727W, portant sur la location gérance d'un fonds de commerce consistant en une station service sous les couleurs «OILIBYA» sise à Bizerte, avenue Taieb M'hiri, a été résilié le 30-6-2019 et ce, en vertu d'un acte de résiliation daté du 25 Juin 2019, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 11 Juillet 2019 sous le n° 1930318 quittance n° 62373.

Le présent avis a été publié dans les quotidiens le temps et Essabah du 7 novembre 2019.

2019403441FCCC3

AVIS DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances de Bizerte le 8-7-2019 sous le n° 19301292 Quittance M026365, la société OLA ENERGY TUNISIE, ayant son siège social à l'immeuble Horizon. avenue de la bourse, Cité Les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n° B174191996. affiliée à la CNSS sous le n° 937-64, a confié en gérance libre à Monsieur Younes Ben Hamouda HEDHLI, Commerçant, demeurant au 59 cité de l'évacuation, Hached Bizerte, la totalité d'un fonds de commerce consistant en une station service sous la marque "OILIBYA" sise à l'avenue Taieb Mhiri Bizerte, comprenant notamment 1 Baie de· lavage. 1 baie de service, 1 salle des ventes, 2 bureaux. 1 vestiaire. 1 auvent et 1 dépôt.

La présente gérance libre est conclue pour une période de 2 ans, commençant le 1 Juillet 2019 et, finissant le 30 Juin 2021. sauf dénonciation moyennant un préavis de quatre mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier notaire. A défaut, le contrat se renouvellera par périodes de 3 ans.

Le présent avis a été publié dans les quotidiens le Temps et ESSABAH du 7 Novembre 2019.

2019403442FCCC3

Avis de fin d'un contrat de gérance libre

La société OLA ENERGY TUNISIE ayant son siège social à l'immeuble Horizon, avenue de la bourse, cité les Pins - les Berges du Lac 1053 Tunis, inscrte au registre de commerce de Tunis sous le n° B174191996, affiliée à la CNSS sous le n° 937-64, informe les tiers que le contrat de gérance libre conclu avec Monsieur Khaireddine Ben Kaddour Baklouti, commerçant, demeurant au 1, rue de la paix cité de la santé Raouabi Bizerte, identifiant unique 327840W, portant sur la location gérance d'un

fonds de commerce consistant en une station service sous les couleurs « Oilibya» sise à Bizerte, avenue Habib Bourguiba, a été résilié le 30-6-2019 et ce en vertu d'un acte de résiliation daté du 26 Juin 2019, enregistré à la Recette des Finances de Bizerte le 11 Juillet 2019 sous le n° 19303186 quittance n° MO 62393.

Le Présent avis a été publié dans les quotidiens le temps et Essabah du 7 Novembre 2019.

2019403443FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat des copropriétaires de la résidence "Luxury"

Lotissement Jinen Ennasr 2 Ariana

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du syndicat des copropriétaires de la résidence «Luxury» Lotissement Jinen Ennasr 2 Ariana qui s'est tenue le 31/8/2019 et enregistrée à la recette des finances Ariana sous le n°19806269 Qui.n°102118, il y a eu sélection des membres de syndic suivants :

- Président : Mr Houssem Eddine Jamoussi

- Secrétaire général : Mr Lotfi Ben Othman

- Trésorier : Mr Dhiya Eddine Jmaa

- Membre : Mr Dhaffer Zine Abidine.

2019T01464APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : amicale des ouvriers et personnels de commune d'EL MIDA

Objet : socio-culturel

Siège : Avenue de l'environnement commune d'El Mida 8044

Objectifs :

- valorisation des relations amicales entres ces participants

- Aider ses membres à élargir leurs connaissances générales et professionnelles

- Renforcer la continuation de solidarité et d'affection parmi ses membres

- Réaliser des activités culturelles, loisirs et sportives dans le cadre du passe-temps

Président : Farhat Aymen.

Trésorier : Ben Fradj Ahmed.

Secrétaire général : El Zayédi Sondes.

2019R02426APSF1

Constitution

Nom : Mouzarioun

Siège : El Marja - Soliman - Nabeul

Sujet : Association du Développement et Jeunesse

Membres :

- La présidente : Oumayma bougarradh

- Trésorier : Rami Bouamaied

Objectifs :

- Travailler sur le développement social, économique et culturel dans la région à travers l'organisation d'ateliers, de séminaires culturels et de campagnes de sensibilisation en coordination avec d'autres composantes de la société civile.

- Travailler sur les affaires des enfants et des jeunes et activer l'esprit de coopération pour le développement

2019R02427APSF1

Constitution d'une association syndics de la résidence de l'immeuble

«YESINE» des deux escaliers

«A et B»

Située à Rue Mohamed 5 Boumhal Elbassetine Ben Arous

Suivant le PV du 01/9/2019 enregistré à la recette de Boumhal le 02/9/2019 sous le numéro 1970416 quittance M047525, il a été constitué le syndic de la résidence «yesine» et élection des ces membres comme suit :

Président : Wael Mejdoub.

Trésorier : Ghazi Chkili.

Membres : (Mongi Ben Neji *Mohamed Souissi *Med Rafik Ben Othmen *Emhammad Daami).

- Approbation de la Mairie de Boumhal le 16/9/2019 sous le numéro 00002247.

2019R02436APSF1

Constitution syndic des copropriétaires de la résidence

« El Mostakbel »

Suivant procès verbal en date du 20 juillet 2019 enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 07 octobre 2019 sous le numéro 19703725 quittance n° M095560 il a été constitué un syndicat des copropriétaires de la résidence El Mostakbel adresse cité El Ghazela Raoued :

- son président : Mohamed Khemaies,

- son secrétaire général : Zied El Ayeb

- et trésorier : Issam Hamrouni.

- Membres : Abes tobji, Atef Barguellil.

2019R02456APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès verbal de constat N° 15882en date du 7/7/2019 établi par le Maître Mr Soufien Ben Aouida huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 10/7/2019 sous N° RR 278518819TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusé de réception en date du 27/09/2019 ; une association de culture et développement a été constituée :

Nom de l'association : Association ZITA

Adresses : Zarzis

Objectifs :

- valoriser le patrimoine de la ville par la préservation de ses sites archéologiques

- La contribution à la promotion des domaines sociaux, culturels et de développement

Président : Khouildi Tammem.

Trésorière : Mtimet Sonia.

Membres : trois.

Mcharek Hassen.

Mtimet Sameh.

Hafi Rafik.

2019M00382APSF1

Constitution d'une association

- Dénomination : amicale des agents de la commune de Boughrara

Objet : Amicale

Siège : Commune de Boughrara 4141

Quittance N° : 10/16 du 18/10/2019

Sujet : travaille sur le développement sociale au profit des fonctionnaires et des ouvriers de la commune de Boughrara.

Président : Essid Fethi.

Trésorier : Gobaa Hfaiedh.

Secrétaire général : Thabet Said

Nombre des membres : 4 membres

Accusé de réception N° : RR 270222441 TN du 28/5/2019.

2019M00385APSF1

Constitution d'une association

Association pour la promotion de la Langue Française

Nom de l'association : L'association pour la promotion de la Langue Française.

Objectifs : Intensifier les activités scolaires auprès des élèves et raffermir les liens entre les enseignants afin d'améliorer le niveau de la langue française.

Adresse : Rue 27 octobre - Station Erriadh Mareth 6080

Comité directeur : Président : Ahmed Bittaibi.

2019Z00191APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : "association nationale des travailleurs handicapés et les travailleurs ayant des besoins spéciaux.

Lieu : Bizerte centre, 6ème étage

Sujet : association sociale des personnes ayant des besoins spécifiques en matière de vie privée et des handicapés

Buts de l'association :

- Etablir des liens et coopérer avec des associations et des organisations similaires à l'intérieur et à l'étranger.

- La contribution à l'assistance morale et matérielle aux personnes handicapées, et aux personnes ayant des besoins spéciaux et à leurs familles et les Intégrer dans la vie publique conformément aux facilités dont dispose l'association.

Membres :

Président de l'association : Mme. Houda Gsouma

Secrétaire général : Mr. Mohamed Rochdi Kechida

Trésorier : Mr. Walid Ben Romdhane

2019W00280APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

Adresse : Cité Sidi Messaoud 5111 Hiboun – Mahdia.

Siége social : FSEG Mahdia.

Objectif :

- Développer et Améliorer la vie associative au sein de l'FSEG.

Les membres :

Najwa Ben Hamda.

Fayed Hamdi.

Wassim Amor.

Betrand Kapatcha.

Nawress Alouani.

Zied Missewi.

2019I00123APSF1

Avis

Nom de l'association : association pour le soutien des femmes rurales l'artisanat Magila

Adresse : le boulvard principal magila cebbala Sidi Bouzid

Objectifs : soutenir les droits économiques civils et culturelles des femmes rurales

Président : Mona Rachdi

Secrétaire générale : Fadhila Rachdi

Trésorière : Hasna Rachdi

2019Y00070APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des propriétaires de la résidence

"Annassim", tour n°07

Suivant le compte rendu de la réunion électorale générale datée le 3 octobre 2014 et enregistrée dans le bureau des recettes des finances, sous le n°16402709, on a eu la composition syndicale suivante :

- Le président du conseil syndical :

Mme Guedrib Dalanda, titulaire de la CIN n°00308973

- Le trésorier du conseil syndical :

- Mr Ouertani Chokri, titulaire de la CIN n°00684424.

2019T01466APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Etude de Maître Hidri Faten
Avocate à la cour de cassation
58 Rue Al Djazira Tunis 71.326.657
MF : 114576/S

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie,

représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier.

Partie poursuivie : Aziz Ben Aziza, Avocat, demeurant à 33 rue Lénine Tunis ou Hammam Chatt complexe 32 immeuble 42, ou les pins 32 immeuble n°42 app 4.2 Hammam Chatt Ben Arous en sa qualité de débiteur.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S.

Immeuble à vendre : il s'agit de la propriété objet de titre foncier n°37683 Ben Arous dénommé «baraka 1», sise au 2 rue Habib Thamar Hammam Chatt Ben Arous, d'une contenance de 592 m², sur lequel est édifié une villa entourée d'une clôture se compose d'un jardin et deux étages et garage et pissine en cour de construction.

Le R.C se compose d'une entrée, salon, salle à manger et salle d'eau et douche, cuisine, d'une superficie de 195 m² et un escalier qui mène au 1er étage qui se compose de 3 chambres, salon, salle de bain, et suite parentale se compose d'une chambre salle de bain balcon d'une superficie de 190 m², il existe tous les équipements nécessaires.

Mise à prix : La mise à prix est de 943.254.992 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le vendredi 13/12/2019 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2019T01472VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Banque de l'habitat en la personne de son représentant légal demeurant au siège de sa direction régionale à Sousse sis à la route touristique à Khezama à Sousse enregistré au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B138811996 et qui a désigné son domicile au bureau de son avocat maître Mohamed Halloul sis avenue de la République à Hammam Sousse (MF 0182736/V).

Partie saisie :

1- Riadh Ben Salah Zaak, titulaire de la c.i.n. n°00720244 du 01/12/2001, travailleur à l'étranger, demeurant à 26 rue Ahmed Tlili, Le Bardo, Tunis en sa qualité de débiteur et de caution réelle

2- Nada Bent Abdelkader Bouhlila, titulaire de la c.i.n, n°05808760 du 27/10/2010, agent de bureau, demeurant à la rue Abdelkader Jilani, cité Erriadh, Sousse, en sa qualité de caution réelle et solidaire.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Halloul, demeurant à son bureau sis avenue de la République, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de l'appartement objet du titre foncier n°125293 Sousse d'une superficie de 115 m² ayant le n°10 sise au troisième étage du groupe bloc B de la résidence «JNINA» au niveau de l'angle nord-ouest du complexe immobilier situé à TANTANA, sous préfecture de Akouda et comporte une salle de séjour, trois chambres, une cuisine, une salle de bains, un w.c et trois terrasses.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à deux cent et quatre vingt treize mille et deux cent cinquante dinars 293 250 DT auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 10/12/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance Sousse 2 sise à l'avenue Yasser Arafat à Sahloul, Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

Pour plus d'informations il est possible de consulter le cahier de conditions de vente déposé au tribunal de première, instance Sousse 2 ou bien au bureau de l'avocat poursuivant.

Pour participer à l'adjudication il faut déposer le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou bien une garantie bancaire à première demande et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du gouverneur de la région.

2019S01228VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Par licitation

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après le jeudi 5/12/2019 à 9 heures du matin et suivantes à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

Le demandeur à la vente : Ali Ghourabi, travailleur à l'étranger demeurant à 15 Rue d'Angleterre Sousse, CIN n°05543874.

Les défendeurs à la vente :

1) Mouloud Ben Ali Ghourabi, propriétaire et demeurant cité de l'oasis Ghomrassene, Tataouine.

2) Selma Bent Said Ghourabi, propriétaire et demeurant cité de l'oasis Ghomrassene, Tataouine.

L'avocat poursuivant : Maître Hassen Turki, avenue Tahar Sfar Sousse.

M.F n° : 829770/Q.

L'immeuble mis à la vente : La Totalité du bien dénommé «ALI» objet du titre foncier n°86243 Sousse, situé à l'Intersection de la rue Victor Hugo et Rue Palerme Sousse, qui se compose de la parcelle n°01 d'une superficie de 21 m², et qui consiste en un magasin en état de ruine limité au nord par la rue Victor Hugo, à l'est un magasin appartenant à Makhlouf, au sud une maison appartenant à Meriem Habbar, et à l'ouest rue Palerme.

Mise à prix : Trente cinq milles sept cents dinars (35.700.000 d).

Observation : la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Pour la communication des cahiers des charges, contacter le greffe du tribunal de première instance de Sousse.

Pour participer à l'adjudication il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour plus amples informations contacter maître Hassen Turki à son étude Avenue Tahar Sfar Sousse.

2019S01231VEPA1

Vente à l'enchère publique

Etude de Me Belgacem Nasri

Avocat près la cour de cassation

Rue Mohamed Ali immeuble «Farah» Kairouan

Matricule fiscal : 1005313/V

Tél : 77 237 866

Partie créancière saisissante : Bachir Ben Mohamed Tyahi, demeurant à Hafouz, élisant domicile à l'étude de son avocat Me. Belgacem Nasri Rue Mohamed Ali immeuble «Farah» Kairouan.

Avocat poursuivant : Belgacem Nasri Avocat Rue Mohamed Ali immeuble «Farah» Kairouan.

Partie débitrice saisie : Abed Almajid Ben Juma Balghouthi, demeurant à Tawila Manzel El Mhiri Kairouan.

Immeuble à vendre : Désignation de l'immeuble saisi : la propriété objet de l'adjudication est une parcelle à usage agricole d'une superficie de 1 Hectare 33 ares contienne des arbres d'oliviers sise à Touila Menzel Mhiri gouvernorat Kairouan entourée du coté, Est et Ouest par la propriété de Abdel Waheb Dhmani et du coté Sud route, elle contienne aussi un puits à eau bien équipé.

Mise à prix : Après être minimisé à quarante pour cents (40%) trente six milles trois cents et soixante Dinars (36.360.000) frais en sus qui seront fixés le jour de l'audience.

Date, heure et tribunal : L'adjudication aura lieu le lundi 25/11/2019 à 9 heures du matin, à la chambre des criées tribunal de première instance de Kairouan.

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2019S01232VEPA1

Vente à l'enchère publique

Maître Hajji Jamel

Avocat à la cour de cassation

Av. Léopold Senghor imm. Seltène Azur Sousse

Tel : 73.212.609

Fax : 73.229.592

Mat. Fiscal : 806112/L

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 170.000.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996 matricule fiscal n°00110F.

Le saisi : Neji Ben Mohamed Ben Essghair Ben Etaieb, titulaire de CIN n°06764098 (caution hypothécaire et débiteur), demeurant à Rue du martyr Ahmed Ben Belkacem Khalfallah Ouerdanine Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Hajji Jamel Avocat à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble Seltène azur 4ème étage n°41 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises objet du titre foncier n°10775 Monastir, d'une superficie de 307 parts de l'immeuble sise à Ouerdanine dénommé «Essaada» un logement au rez-de-chaussée de 160 m² a été construit sur une parcelle clôturée d'une superficie de 231 m², il se compose d'un hall, salon, une cuisine, deux chambres, une salle de bain et un jardin, l'immeuble délimitée à l'Est par une parcelle revenant à un voisin, à l'Ouest Rue, au Nord une parcelle clôturé revenant au débiteur et au côté Sud la maison de Mohamed Esghair.

Date, lieu et l'heure de l'adjudication : Mercredi le 11/12/2019 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Mise à prix : Quarante mille cinq cent soixante dix huit dinars (40.578.000).

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2019S01233VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet Maître Karray Rached

Avocat - 74.222.404

- L 'adjudication aura lieu le Lundi 25/11/2019 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax.

- L'avocat poursuivant : Maître Karray Rached, avocat domicilié à son étude sise Arbi Zarrouk Sfax.

- Partie Poursuivante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie dont le siège est à Tunis.

- Partie Saisie : Salha dite Radhia Rekik, demeurant avenue Taib Mhiri Hotel Kolisé, Sfax et routé sidi Mansour Km 6 rue Habib Belhareth Sfax, CIN N° 01100557.

*Mise à Prix : 217.320,000 Dinars.

- Propriété à vendre :

La totalité de la propriété sise à la route de Sidi Mansour km 6 rue Habib Belhareth d'une superficie totale de 890 m2 où a été édifie, une villa d'une superficie couverte de 215 m2 composée de cinq. chambres, une cuisine et une salle de bain. La propriété comporte aussi un studio d'une superficie de 65 m2 donnant sur la façade sud, composé de deux chambres, une petite cuisine - une salle d'eau. Il existe aussi un dépôt de 37 m2 et un garage de 37 m2 couvert de tôle métalliques d'une superficie de 40 m2.

La propriété est délimitée au sud actuellement par la rue Habib Belhareth d'où son entrée à l'est Ali Dhouib ; au nord Hassiba Dhouib et une entée privative pour autrui et à l'ouest Zouari. .

- La visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire du tribunal de première instance de Sfax, où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

- N.B : Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise, à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'Un avocat.

2019X01358VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Sediri Sadok Lamine

Avocat à la cour de cassation

08 rue des Jasmins Jendouba 8100

Tel/Fax : 78 605 837

La partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK représentée par Madame Hedia Belaid, elle a élu domicile auprès de L'ARAB DEBBT RECOVREY, située 5 Rue Talleyrand, 8ème étage 1002 Tunis.

L'Avocat poursuivant : Maître Sediri Sadok Lamine, Avocat à la cour de cassation, demeurant 08 rue des Jasmins 8100 Jendouba.

Propriété mise en vente : La propriété consiste en deux parcelles de terrain nu situées à Testour Béja, la propriété dénommée "هنشير الطباقة" située à Testour Gouvernorat de Béja la première parcelle n°5 est d'une superficie de 32,97 hectares; la deuxième parcelle n°13 est d'une superficie 6.11 hectares la totalité de la superficie est de (39Hectares 08 Ares -33 Centiares) objet du titre foncier n°1309 Béja.

Les charges : La dite propriété est grevée d'une hypothèque au profit de L'ARAB TUNISIAN BANK représentée par Madame Hedia Belaid, elle a élue domicile auprès de l'ARAB DEBBT RECOVERY; située 5 Rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis.

1/ Hypothèque : enregistré en date de 22/4/2010 d'une somme de 57.700.000 d

2/ Hypothèque : enregistré en date de 24/7/2010 d'une somme de 22.000.000 d

3/ Hypothèque : enregistré en date de 16/5/2011 d'une somme de 57.000.000 d

La totalité de la somme est 88.446. 190d

Mise à prix : 279195d.

Date et lieu de la vente :

Jeudi 12 décembre 2019 à partir de 9h à la salle des criées au tribunal de première instance de Béja La visite de la propriété peut être effectuée tous les jours de la semaine, pour avoir de plus amples renseignements prière de contacter le greffe du Tribunal de première instance de Béja ou s'adresser à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation exigée pour les non résidents.

2019C00105VEPA1

Vente d'un immeuble matriculé

1- Il est porté à la connaissance du public qu'une vente des parts indivises de l'immeuble ci-après indiqué, saisie auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambre des criées.

A- La partie saisissante : Les héritiers Lotfi Elabdi sa veuve et Elkamla Henchiri et ses enfant Ala Edine - Omar - Abir - Mouhamed - et le père Mouhamed Ben Lazher Abdi et sa mère Om Saéd Zidi demeurant à Gafsa.

B- La partie saisie Zouhair Jaloul demeurant à Gafsa.

2- L'avocat poursuivant Maître Yousef Bouslah avocat auprés de la cour d'appel, 24 Rue Farhat Hached Gafsa.

3- L'immeuble saisi : la propriété est dans l'entrepôt infeuem et un bâtiment supérieur en cours d'achèvement est limité maison Souad Jaloul ouvert et l'entrepôt est de superficie 15 mètres carrés

4- Le prix du montant cinquante trois Millions huit cent Dinars (53.800.000) suivant rapport d'expertise de M Abdesani Whibie expert d'agricole à Gafsa.

5- Date de l'audience le lundi 9-12-2019 à neuf heures et suivant auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambres des criées à la grande salle d'audiences palais de justice Gafsa.

6- Visite des lieux : La visite est autorisé tous les jours.

2019D00114VEPA1

Vente d'un immeuble matriculé

1- Il est porté à la connaissance du public qu'une vente des parts indivises de l'immeuble ci-après indiqué, saisie auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambre des criées.

A- La partie saisissante : Safa Dalali demeurant à Gafsa.

B- La partie saisie Nourddine Ben Ahmed Ben Omar Azouz demeurant Gafsa.

2- L'avocat poursuivant Maître Yousef Bouslah avocat auprés de la cours d'appel, 24 Rue Farhat Hached Gafsa.

3- L'immeuble saisi à vendre : est représenté dans toutes les communes sur les chites estimé sur les parties sur leschites du domaine agricole situé à Rahiba Gafsa le sujet du titre foncier numéro 17018 Gafsa superficie 116.109 parts indivisés contient une partie rurale de l'habitation qui est une zone de construction inachevée de 36 mètres carrés et une partie d'une surface de 54 mètres carrés construction incomplète étape de moutons inachevée de 50 mètres carrés - surface bien de 30 mètres équipée d'un moteur 4 arbres d'environ 20 ans - 7 figuiers d'environ 10 ans.

4- Le prix du montant cent soixante cinq millions deux cent quatre vingt neuf dinars 200 Millimes (165.289.200) suivant rapport d'expertise de M Abdesani Whibie expert d'agricole à gafsa.

5- Date de l'audience le lundi 9-12-2019 à neuf heures et suivant auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambres des criées à la grande salle de audiences palais de justice Gafsa.

6- Visite des lieux : La visite est autorisé tous les jours.

2019D00115VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière exécutoire

Sur immeuble non immatriculé

Etude maître Zendah Abdelmadjid

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116

Tel : 75.733.666

Fax : 75.732.880

Partie poursuivante : Hafidth Loukili, demeurant dans la délégation de Zarzis, gouvernorat de Médenine.

Gab Deutrich Loukili, demeurant dans la délégation de zarzis, gouvernorat de Médenine.

Partie saisie : Ahmed Ben Said Ben Amor, demeurant à cité sidi Saad Souihel Zarzis, gouvernorat de Médenine.

Avocat poursuivant : Maître Zendah Abdelmadjid, Avocat auprès de la cour de cassation, rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116.

Immeuble objet de la vente : Consistant en un terrain clôturé à une hauteur de 2.50 m² désigné par la parcelle n°4 selon la relevé topographique prise par l'expert Abderrazek Fendi sur lequel est construite une habitation à style moderne type «villa» rez-de-chaussée plus une vasque de groupement d'eau de pluie plus piscine plus des allés plus place en carrelage au jardin.

Superficie : approximativement à cinq cent quatre vingt dix neuf mètres carrés (589 m²).

L'habitation consiste en;

- Rez-de-chaussée qui consiste une habitation à style moderne type "villa" avec un entrée rond, salon, salle à manger, deux chambres, cuisine, salle de bain, toilette, véranda de trois cotés Est et Nord et Sud.

- Vasque : courée en haut de l'argile.

- Des Allées : étendus au jardin couvert par le carrelage.

- Terrasse : étendu par le coté ouest de la maison et de coté nord du vasque couvrés en argile.

- Escalier : sans plafond, du coté sud du jardin plus des palmiers du coté ouest du jardin d'où l'entrée.

Le terrain avec l'habitation est délimité comme suit : au Nord au longueur de 29.36 m allée suivi par lot de Nizar Ben Ahmed Ben Amor suivi par la route alignée entre aghir et rue romanesque et au Sud au longueur de 27.00 m une parcelle consiste à une habitation de robert shendir de nationalité Allemande et à l'Est de longueur de 20.73 m habitation de jokise de nationalité Allemand et à l'Ouest au longueur de 8.19 m et de 9.98 m allée en carrelage commun entre les habitants et rassemble leurs terrains des cotés sud et Est et ouest par la rue de coté nord.

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à deux cent mille huit cent quatre vingt six dinars (200.886.000 dt) en vertu de l'expertise faite par l'expert «Ibrahim Elhamrouni» en date de 13/5/2019 objet de l'ordonnance sur requête n°148961 délivrée le 13/5/2019 et rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Médenine.

Indication du lieu et de la date de l'adjudication : à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine en sa qualité de tribunal d'adjudication de l'immeuble saisi au palais de justice de Médenine, la matinée du lundi 9/12/2019 à 9h et suivantes.

N.B : la participation à l'adjudication n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et de celui qui aurait consigné le 1/3 du prix, et lorsqu'il s'agit d'un acheteur étranger, ce dernier doit obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Médenine pour pouvoir participer à l'adjudication.

La consultation du cahier des charges est possible à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'Etude de maître Zendah Abdelmadjid, avocat poursuivant. La visite de l'immeuble saisi et sa constatation sont possibles tous les jours aux heures de travail administratif.

2019M00381VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Sami Kotti

Avocat à la cour de cassation

2 Bis rue El Khartoum le Belvédère Tunis

Tel : 71 784.579/ 71.800.159

Fax : 71.786.728

MF : 509781 N

Partie poursuivante : La Banque Franco - Tunisienne - société anonyme immatriculée au registre de commerce au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B1111931996 demeurant au 13 Rue d'Alger Tunis 1000 et ses services centraux demeurant à la rue n°8006 Montplaisir 1002 Tunis Belvédère.

Partie saisie : Société de promotion immobilière «WIFEK» - demeurant à cité Jamil - Imm C - 3ème étage Menzah 6 Ariana (débiteur principale). - Khaled Ben Said Kobbi demeurant au 21 rue 7313 Menzah 9 B Tunis - (Cation hypothécaire).

Avocat poursuivant : Maître Sami Kotti 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°35907 Ben Arous d'une contenance de 1 Hectare 56 Ares 80 Centiares (1H 56 A 80 C) sis à la zone industrielle Bir Kasaa Ben Arous à 50 m du marché de gros. Le titre se compose de deux parcelles - la parcelle n°6 d'une superficie de 4560 m² de forme rectangulaire contient des oliviers seulement - et la parcelle n°9 d'une contenance de 11120 m² sous forme de terrain nu - les deux parcelles sont séparés par un passage et limitrophes à la société SOFIM-

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de trois millions cent trente six mille dinars (3.136.000 D, 000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le jeudi 5/12/2019 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- La participation aux enchères se fait par le bals d'avocat et après avoir présenté un chèque certifié ou consigner le 1/3 de la mise à prix

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019403428VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Henda Ben Rejeb

Avocat prés la cour de cassation

Tel/Fax : 71 284 145

Tel Mobile : 98 426 639

Partie poursuivante : Banque de l'Habitat, société anonyme; selon son représentant légal RC : B138811996 son siège social sise l'avenue Kereddine Pacha Tunis; MF : 0024588 W.

Parties poursuivies : Mohamed Lasaad Drin; sa CIN 00581508 ses adresses : 5 Avenue maison blanche Khaznadar Tunis et 24 Rue Hassen Knani Menzah 9

Avocat de la partie poursuivante : Maître Henda Ben Rejeb Avocate prés la cour de cassation; son Etude sise au 20 Avenue des Etats - Unis d'Amérique Le Belvédère 1002 Tunis (1er étage, bureau n°9) MF : 753244/F.

Description du bien immobilier saisi : C'est la propriété dénommée "Dar eddonia" objet du Titre Foncier 95222 Tunis ;c'est un terrain rectangulaire sa surface est de 458 mètres carrés sur le quel est construite une villa à 70 qui se compose d'un entresol, d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage à différents niveaux; le rez-de-chaussée se compose d'un salon de deux chambres dans l'une d'elle une véranda et des toilettes; un garage et des escaliers alliant aux deux autres niveaux qui ont une chambre à coucher avec une salle de bains et des escaliers menant à deux chambres dans chacune, une salle de bains puis des escaliers menant à la terrasse ; la surface du bâti est de 462 m² le parterre en partie en granite et en partie en ciment, les murs en brique et en béton enveloppés de plâtre; la propriété est dotée de toutes les commodités selon l'expert Othman el Mehri désigné par ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance le 3/4/2018 sous le n°12578.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à un million quarante cinq mille quatre cent dinars (1045400 dinars) outre les frais qui seront déclarés le jour de l'audience.

La date des enchères et conditions de participation :

- L'adjudication aura lieu le mardi dix décembre 2019 (10/12/2019) à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées prés du Tribunal de première instance de Tunis.

- La visite des lieux se fait tous les jours suivant l'horaire administratif et pour de plus amples renseignements prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis 1 et (ou) s'adresser à l'Etude de l'Avocat poursuivant.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'Avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

- Les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur de Tunis.

2019403429VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution des deniers

Par decision du juge chargé de la distribution des deniers, il a été decidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente aux enchères des biens de société TUNITA COMPANY: suite à la requête déposée par Maître Ben Smail Férid au nom de la CNSS aux greffes du tribunal en vue de l'ouverture de la procedure de distribution des deniers.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du prix doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et suivants du CPCC.

2019T01473VEPA2

Avis de distribution des deniers

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente aux enchères des biens de société LE BARON de la confection suite à la requête déposée par Maître Ben Smail Férid au nom de la CNSS aux greffes du tribunal en vue de l'ouverture de la procédure de distribution des deniers.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du prix doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et suivants du CPCC.

2019T01474VEPA2

Avis de distribution des deniers

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente aux enchères des biens de Monsieur Saidi Hédi suite à la requête déposée par Maître Ben Smail Férid au nom de la CNSS aux greffes du tribunal en vue de l'ouverture de la procédure de distribution des deniers.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du prix doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et suivants du CPCC.

2019T01475VEPA2

Avis aux créanciers

Mandat judiciaire

Suivant ordonnance sur requête émanante du tribunal de première instance de Kairouan N°92870 du 3/10/2019, portant décision de nommer Monsieur Ridha Belaid liquidateur judiciaire pour administrer la succession de Monsieur Abderrahmen Ben Khalifa Rouini, toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée à l'administrateur liquidateur Judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication à la Rue de la Liberté, Immeuble M'Zoughi, RDC, 4060 Kalaa Kebira.(tél 98 409208.)

2019S01226VEPA2

Faillite

Sté Tunisienne Aliment composé S.A.R.L

Rue Tahar Sfar n° 10 Mahdia

IU : 10895G

En vertu du jugement du tribunal de 1ére instance de Mahdia le 16/10/2019 décidant la faillite de la société Tunisienne Aliment composé

et la faillite du gérant Mr Karim Bousofara, date de cessation de paiement 21/06/2017 la nomination de Mr Makram Ben Abderrahmem en qualité de syndic de faillite sous contrôle du juge commissaire.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délai de 15 jours de la date de parution de cet avis au liquidateur à la rue Ibn Arafa Jemmel Imm Essalem Tél : 73 484 500.

2019S01235VEPA2

Faillite

Sté Auto HB S.A.R.L

Avenue Habib Bourguiba n°316 Mahdia

IU : 1029738W

En vertu du jugement du tribunal de 1ére instance de Mahdia le 16/10/2019 décidant la faillite de la société auto HB et la faillite du gérant Mr Heithem Ben Mohamed Hédi Jlasi, date de cessation de paiement 02/02/2017 la nomination de Mr Makram Ben Abderrahmen en qualité de syndic de faillite sous contrôle du juge commissaire.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délai de 15 jours de la date de parution de cet avis au liquidateur à la rue Ibn Arafa Jemmel Imm Essalem Tél : 73 484 500.

2019S01236VEPA2

La république Tunisienne

Autorité Judiciaire

Le tribunal de première instance de Sfax 2

Affaire N°142

Du 31/10/2019

Monsieur le magistrat chargé de la distribution des biens à la cour de première instance.de Sfax 2 dans l'affaire N°142 a décidé l'ouverture des procédures de distribution des biens déposés à la caisse des dépôts sous le numéro M029200 daté du 24/06/2019 qui s'élévent à 51.050.000 Dinars d'après la requête de distribution des Biens-introduite par Maître Jamoussi.

Med Sofiène en représentant la banque Arab Tunisien Bank- ATB-agence route de Gremda Sfax contre le débiteur Nejem Rebaii, titulaire de la CIN N°01343300 et les autres Créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête objet de Dépôt des Biens aprés à voir les documents : quittance de dépôt et l'ordonnance sur requête de dépôt indiqué fait par le Tribunal de première instance de Sfax 2 sous N°4973 le 20/6/2019 et les deux avis de créanciers : un fait par huissier Notaire Maimoun Maala sous N°747491e 25/6/2019 concernant les deux receveurs des finances Sakiet Ezzit et Tina et l'autre fait par Huissier Notaire Ahmed Khochti sous N°61295 le 25/6/2019 concernant Banque-Tunisien Kowaiti.

En appliquant les dispositions de l'article 463 et 466 du C.P.C.C.

Et en appliquant les dispositions de l'article 468 du C.P.C.G : Tout créancier désirant participer à la distribution des biens,doit présenter ses titres de créance au greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat à l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent,à peine de nullité, être rappelés dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

Le demandeur de distribution doit avancer les frais de publication au journal officiel en appliquant les dispositions de l'article 488 du C.P.C.C.

2019X01365VEPA2

Société SICAR HORIZON

SA au capital de 500.000 dinars

Siège social : 3 Rue 8601 La Charguia 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0565891 J

Suivant acte sous seing privé en date du 23 septembre 2019 enregistré à la recette des finances à Charguia le 24 septembre 2019 le 24 septembre 2019 quittance n°M093059 enregistrement n°19506139 dont un original a été déposé au centre national du registre des entreprises le 1er octobre 2019 sous le n°201959764, l'assemblée générale extraordinaire de la société Sicar Horizon a décidé de liquider la société et de nommer Monsieur Mongi Driss liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour accomplir toutes les formalités de liquidation.

Les créanciers de ladite société doivent produire leur titre de créance entre les mains du liquidateur Monsieur Mongi Driss domicilié au 3 Rue 8601 La Charguia 2035 Tunis Carthage et ce, dans un délai de quinze jours à partir de la parution de la présente publication au JORT.

2019403426VEPA2

Avis de distribution

- Affaire n°2009/2019 devant le T.P.I de Tunis relative à la distribution de 288.000.000, déposé à R.F le 24/9/2019, reçu n°M030244 à la demande de Maître Fathi El Mouldi pour le compte de Mme. Radhia Bessioud et autres.

- L'article 468 du CPCC STIPULE :

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude du quel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2019403430VEPA2

AVIS DE DISTRIBUTION DES FONDS DE LIQUIDATION

ILVA MAGHREB SA

(Société en cours de liquidation)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL : 1.800.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 34. Place du 14 Janvier 2011 • TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 02491S/A/M/000

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales et au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Octobre 2019 enregistré le 30 Octobre 2019 à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis, Enregistrement n° 19806793, Quittance n° M008246, le liquidateur de la société ILVA MAGHREB SA annonce qu'après déduction des frais de liquidation ainsi que des frais d'enregistrement et de publication, la distribution des fonds disponibles au titre de la liquidation couvrant ainsi 65.39% du montant des créances inscrites par les créanciers suivants : SOCOTU BIZ, MCANOPRECIS, ASSURANCE COMAR, SOCIETE AFRIQUE BOIS, MJ ELASTOMERES et ILVA SPA.

Les créanciers de la société ILVA MAGHREB SA ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution de présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société ILVA MAGHREB SA à l'adresse suivante : 34, Place du 14 Janvier 2011, 1er Etage, Tunis 1001.

2019403434SANB3

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société

Du 30/11/2019

Société Fonderie Moderne de Tunisie

Société anonyme

Au capital DT 440 000

Ml Fiscal : 0020904 vam000

R.C : B17741 1997

CNSS : 72 871 - 24

Siège social : Route de Tunis Km4 Korba 8070

Messieurs les actionnaires de la société Fonderie Moderne de Tunisie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le samedi 30/11/2019 à dix heures au siège de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de la société arrêtés au 31/12/2018.

3) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2018 et quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5) Questions diverses.

2019T01468SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 02/12/2019

«FERIAGRI» - SA

SA au capital de 180 000 dinars

Siège social : Ferme Mohamed Abdelkhalek Ajlani P.P.I. Essed 1240 Feriana - Kasserine - Tunisie

Matricule Fiscal : 752330 Y/N/M/000

Registre de commerce : B12642001

Affiliation CNSS : 00101882-32

Messieurs les actionnaires de société «FERIAGRI - SA» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le lundi 02 décembre 2019 à quinze heures au siège du commissaire aux comptes de la société sis à : Immeuble Ayam Angle Rues Lac Mâlaren / Lac Toba 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Annulation de la décision de distribution des bénéfices de l'exercice 2014.

- Examen des rapports d'activité relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

- Rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

- Approbation des comptes et affectation des résultats relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

- Quitus au conseil d'administration relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

- Approbation de certaines conventions et opérations spéciales des exercices 2016, 2017 et 2018.

- Fixation de la rémunération du Directeur Général et du président du conseil.

- Nomination d'un nouveau conseil d'administration.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Examen de la situation de la campagne 2019.

- Convocation de l'assemblée générale extraordinaire pour décider de la continuité de l'exploitation ou la liquidation de la société.

- Questions diverses.

La présence de tous les actionnaires est souhaitable, mais au cas où un actionnaire ne pourrez pas assister à l'assemblée, il peut donner un pouvoir à quelqu'un pour se faire représenter.

2019T01469SANB3

Convocation à la réunion du conseil d'administration du 02/12/2019

«FERIAGRI» - SA

SA au capital de 180 000 dinars

Siège social : Ferme Mohamed Abdelkhalek Ajlani P.P.I. Essed 1240 Feriana - Kasserine - Tunisie

Matricule Fiscal : 752330 Y/N/M/000

Registre de commerce : B12642001

Affiliation CNSS : 00101882-32

Messieurs les administrateurs de société «FERIAGRI - SA» sont priés d'assister à la réunion du conseil d'administration de la société qui se tiendra le lundi 02 décembre 2019 à quatorze heures au siège du commissaire aux comptes de la société sis à : Immeuble Ayam Angle Rues Lac Mâlaren/Lac Toba 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen et arrêté des comptes relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

- Examen des rapports d'activité relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

- Quitus au Président du Conseil et au Directeur Général relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

- Conventions et opérations spéciales des exercices 2016, 2017 et 2018.

- Fixation de la rémunération du Directeur Général et du président du conseil.

- Examen de la situation de la campagne 2019.

- Confirmation de la Convocation de l'assemblée générale ordinaire.

- Questions diverses.

La présence de tous les administrateurs est souhaitable, mais au cas où un administrateur ne pourra pas assister à la réunion, il peut donner un pouvoir à un autre administrateur pour se faire représenter.

2019T01470SANB3

Convocation à la réunion du conseil d'administration du 02/12/2019

«FERIAGRI» - SA

SA au capital de 180 000 dinars

Siège social : Ferme Mohamed Abdelkhalek Ajlani

P.P.I. Essed 1240 Feriana - Kasserine - Tunisie

Matricule Fiscal : 752330 Y/N/M/000

Registre de commerce : B12642001

Affiliation CNSS : 00101882-32

Messieurs les administrateurs de société «FERIAGRI- SA» sont priés d'assister à la réunion du conseil d'administration de la société qui se tiendra le lundi 02 décembre 2019 à seize heures au siège du commissaire aux comptes de la société sis à : Immeuble Ayam Angle Rues Lac Mâlaren/Lac Toba 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président du conseil d'administration.

- Nomination d'un Directeur Général.

- Questions diverses.

La présence de tous les administrateurs est souhaitable, mais au cas où un administrateur ne pourra pas assister à la réunion, il peut donner un pouvoir à un autre administrateur pour se faire représenter.

2019T01471SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le vendredi 22 novembre 2019

Société du conseil et de l'intermédiation financière - SCIF

Intermédiaire en Bourse - agrément n°34/95 du 25/12/1995

S. A. au capital de 1.000.000 de dinars

Siège social : 10 bis, A venue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 -Tunis

Messieurs les actionnaires de la société du conseil et de l'intermédiation financière SCIF sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 22 novembre 2019 à 10 heures au siège de la société, sis au 10 bis, avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur :

1) Continuité de l'activité de la société;

2) Pouvoirs pour les formalités.

2019R02431SANB3

Tenue de l'assemblée générale ordinaire 2018 de la société régionale de commerce économie de Nord Béja

Economie du Nord : Exp. - Imp,

Société Régionale du commerce

Gouvernorat de Béja

Société anonyme au Capital de : 4 302.180 DT

Siège Social : 2 avenue Habib Thameur 9000 Béja

R. C. B 149691996

M. F 03376 V P M 000

N° CNSS 02772883-00

Tous les actionnaires de la société régionale de commerce économie du Nord Béja sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société de l'exercice 2018, qui aura lieu le 11 décembre 2019 à 09h du matin au siège de la société 02 rue Habib Thamer Béja pour débattre sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral 2018

2- Lecture du rapport financier 2018

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes 2018

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes 2018

5- Quitus aux administrateurs

6- Approbation des rapports

7. Approbation des cessions des biens fonciers et des fonds de commerce.

Tout actionnaire désirant s'informer des documents de l'assemblée générale peut prendre contact avec l'administration pendant les horaires du travail. Cet avis tient lieu de convocation personnelle pour tout actionnaire.

2019R02433SANB3

Tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la société régionale de commerce économie du Nord Béja

Economie du Nord: Exp. – Imp

Société Régionale du Commerce Gouvernorat de Béja

Société Anonyme

Au capital de : 4302.180 DT

Siège social : 2 avenue Habib Thameur 9000 Béja

R. C : B 149691996

M. F : 03376 V P M 000

N° CNSS 02772883-00

Tous les actionnaires de la Société Régionale de Commerce Economie du Nord Béja sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui aura lieu le 11 Décembre 2019 à 11 h du matin au siège de la société 02 rue Habib Thamer Béja pour débattre sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et la mise en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales concernant la réduction du capital social.

2- Appel des actionnaires désirant participer au nouveau capital à la souscription.

Cet avis tient lieu de convocation personnelle de tous les actionnaires pour participer à la prise des décisions.

2019R02434SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les actionnaires de La Société MARITIME GENMAR "S.A" M.F : 433074A Société anonyme au capital de 1 000.000 Dinars siège social : zone portuaire Radés - 2040 Radés, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 02 décembre 2019 à 10h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2018

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêté au 31 décembre 2018

4- Affectation du bénéfice de l'exercice 2018

5- Quitus aux administrateurs.

2019R02438SANB3

Convocation à l'assemblée générale Extraordinaire

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD

«MPBS»

Société anonyme cotée au marché principale de la bourse des valeurs mobilières de Tunis

Au capital de 15 627 150 Dinars

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - Sfax

Matricule Fiscal : 11599F/AM/000

Les actionnaires de la société «MPBS» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le lundi 02 décembre 2019 à 11h, au siège de la société sis à la route de Gabès km 1,5 Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du mode de gouvernance de la Société ;

2. Modification corrélative et mise à jour des Statuts; et

3. Pouvoirs pour formalités.

2019R02443SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Clinique internationale de Sousse

SA au capital de 5.700.000 dinars

Siège social : Immeuble Zin El Abidine, avenue Yasser Arafat, 4054, Sousse, Tunisie

Identifiant unique : 1420582F

- Les actionnaires de la clinique internationale de Sousse SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 7 décembre 2019 à 15H à l'hôtel the pearl Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et relatif à l'augmentation de capital avec suppression du droit preferential de souscription.

Réalisation de l'angmentation du capital social de la société par compensation de créances.

-Augmentation du capital de la société par apport en numéraire d'un million de dinars (1000 MD), par émission d'actions nouvelles au nom de Mme Najoua Essoukri ben Amara à souscrire à libérer intégralement, avec suppression du droit preferential de souscription.

- Modification et mise à jour des statuts.

2019S01237SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports

(STAT)

S.A. au capital de 2.600.000 dinars

Siège social : Avenue Hédi Chaker Imm. Ennour Esc B 1er étage 3000 Sfax

Immatriculée au registre national des entreprises

sous l'identifiant unique N° : 0004217J

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports (STTAT) a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 7 décembre 2019 à 10h au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire annuelle,

2) Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2018,

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2018,

4) Approbation du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2018,

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2018,

6) Affectation des résultats de l'exercice 2018,

7) Distribution de bénéfices à partir des résultats reportes,

8) Quitus aux membres du Conseil d'administration, au Président Directeur Général et au Directeur Général Adjoint,

9) Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

10) Allocation de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018,

11) Election des membres du Conseil d'Administration.

12) Nomination d'un commissaire aux comptes.

13) Questions diverses.

14) Pouvoirs pour formalités légales.

2019X01357SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EXTRABRIQUES

SA, au capital de 3 670 000 Dinars

Route Nationale n° 16 km 38 Hamma Gabès

MF : 706794T

Messieurs les actionnaires au capital de la société EXTRA BRIQUES sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le lundi 02 décembre 2019 à 10 heures au cabinet du commissaire aux comptes de la société sis à route de Soukra km 1 Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant : .

- Délibération sur la situation de la société,

- Questions diverses.

2019X01363SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Ministère de transport

Société régionale de transport de Médenine S A au capital social de 130.000 dinars

M.F :0003512 JAM

CNSS : 32619 -27

Messieurs les actionnaires de la société régionale de transport de Médenine sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018 le jeudi 5 décembre 2019 à 10 : 00 à la salle des réunions, siège SRTM à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif l'exercice 2018.

- Lecture et approbation des rapports spécial et général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

- Approbation des états financiers de l'année 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

2019M00383SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Ge Lighting - SA

Société anonyme

Au capital de 2 250 000 dinars

Siège social : Rue de Tozeur Z.I Hammam Zriba - Zaghouan

RC : B24106672010

Identifiant unique : 1154609NAM 000

Messieurs les actionnaires de la société Ge Lighting, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2019 à 14 heures au siège social de la SIM SICAR sis au 67 rue Alain Savary cité les jardins Bloc B 3ème étage 1002 - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2017.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2017.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2017.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Renouvellement du mandat des administrateurs.

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

9- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2017.

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2019U00064SANB3

Convocation de l'assemblée générale

MEDINVEST-SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

Identifiant unique : 0615255PAM000

Tél : 71 861 737

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac du Côme, le 16 décembre 2019 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration.

2019403419SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Kasar

Société anonyme

Capital : 314000 Dinars

Siège social : Av Jaoudatou el Hayet - Chotrana Sidi Salah La Soukra

RC : B2479372012

MF : 1245455 TAM 000

Les actionnaires de la société Kasar, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 3 décembre 2019 à 8h30 au siège de la Sim Sicar, 67 Rue Alain Savary - 1002 Tunis, à l'effet de statuer en ce qui concerne l'article 388 du CSC et changement d'adresse du siège social.

2019403420SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SICAV BH - OBLIGATAIRE

Société d'investissement à Capital Variable régie par

La Loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances en date du 14 Avril 1997

Filiale de BH BANK

Siège social : Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis

La SICAV BH-OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire se tiendra le vendredi 29 novembre 2019 à 9h 30, au siège de BH BANK (14ème Etage), sis à la rue Hédi Nouira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de la dénomination sociale en arabe de la société

NB : Les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis à Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord Tunis.

2019403422SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SICAV BH - CAPITALISATION

Société d'Investissement à Capital Variable régie par

La Loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances en date du 12 Février 1994

Filiale de BH BANK

Siège social : Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis

La SICAV BH-CAPITALISATION porte à la connaissance de ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire se tiendra le vendredi 29 novembre 2019 à 10h 30, au siège de la BH BANK (14ème Etage), sis à la rue Hédi Nouira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de la dénomination sociale en arabe de la société.

NB : Les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à l'Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord Tunis.

2019403423SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE SURVEILLANCE ET DE SERVICES MARITIMES «TMS»

S.A au capital de 75.000 Dinars

Siège social : 106 Bis - Rue de Palestine - 1002 Tunis

Conformément à la décision du conseil d'administration, vous êtes convoqués pour bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 5 décembre 2019 à 9 heures au siège social sis au 106 bis rue de Palestine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la réalisation de l'augmentation du capital social en numéraire,

2) Lecture du rapport du conseil d'administration relatif aux exercices 2017 et 2018 ainsi que la présentation des états financiers desdits exercices.

3) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux exercices 2017 et 2018.

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux exercices 2017 et 2018.

5) Approbation des états financiers des exercices 2017 et 2018.

6) Quitus aux administrateurs pour les exercices 2017 et 2018.

7) Affectation du résultat des exercices 2017 et 2018.

8) Questions diverses.

2019403424SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE SURVEILLANCE ET DE SERVICES MARITIMES «TMS»

S.A au capital de 75.000 Dinars

Siège social : 106 Bis - Rue de Palestine - 1002 Tunis

Conformément à la décision du conseil d'administration, vous êtes convoqués pour bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 5 décembre 2019 à 11 heures au siège social sis au 106 bis rue de Palestine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2) Transformation de la forme de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

3) Réduction du capital à concurrence des pertes.

4) Augmentation du capital social en numéraire.

5) Approbation de nouveaux statuts d'une SARL.

6) Nomination d'un gérant.

7) Délégation des pouvoirs au gérant pour diriger la société.

8) Questions diverses.

2019403425SANB3

La Société de gestion de la Technopole Sidi Thabet-Biotechpole Sidi Thabet

Société anonyme

Capital de 3.200.000 dinars

Siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana

MF : 1062122JAM

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société de gestion de la Technopole Sidi Thabet, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2019 à 9h30 à la salle des réunions de la Pépinière d'entreprises de la Technopole Sidi Thabet.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

- Approbation des modifications de l'article 6 du statut de la société de gestion de la Technopole Sidi Thabet.

2019403427SANB3

Convocation

Société FESTIVAL BEN MLOUKA

SA au capital de 510.600 DT

MF : 0001970Z

Siège social : 3 Rue Annaba - Tunis

Les actionnaires de la société FESTIVAL BEN MLOUKA SA sont convoqués au siège social sis au 31 Rue Annaba Tunis, le 9 décembre 2019 à partir de 12 heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire ou mandataire d'héritiers ou ayants droit d'un actionnaire décédé. Les documents et le projet des résolutions relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2019403431SANB3

Convocation

SOCIETE AUX GRANDS MAGASINS REUNIS

SA au capital de 450.000 DT

MF : 0001635L

Siège social : Rue Sidi Mehrez n°76 - Bab Souika - Tunis

Les actionnaires de la société AUX GRAND MAGASINS REUNIS SA sont convoqués au siège social sis au 76 Rue Sidi Mehrez - Bab Souika, Tunis, le 9 décembre 2019 à partir de 9 heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire ou mandataire d'héritiers ou ayants droit d'un actionnaire décédé. Les documents et le projet des résolutions relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2019403432SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Finland Leaders School

SARL au capital de 50.000 Dinars

20 Rue Ibn Hazem El Andalouei, El Menzeh 7 - Ariana

RC : B03149122015

Monsieur, Madame, Les associées de la société Finland Leaders School sont invitées à se réunir en assemblée générale extraordinaire, le Samedi 30 novembre 2019, à 11h30, au siège de Finland Leaders School, 20 rue Ibn Hazem El Andalousi, El Menzeh 7, Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la continuation d'exploitation (art 142 CSC).

Notez bien que les états financiers et le rapport d'activité sont au niveau du siège social de la société.

2019T01479SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Finland Leaders School

SARL au capital de 50.000 Dinars, 20 rue Ibn Hazem El Andalousi, El Menzeh 7- Ariana

RC: B03149122015

Monsieur, Madame, Les associées de la société Finland Leaders School sont invitées à se réunir à en Assemblée Générale Ordinaire, le Samedi 30 novembre 2019, à 9 h 30, au siège de Finland Leaders School, 20 rue Ibn Hassen El Andalousi, El Menzeh 7, Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a) Entériner le retard de tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2018 et ratifier les modalités de convocation de la présente assemblée générale.

b) Lecture du rapport de gestion au titre de l'exercice 2018.

c) Examen des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

d) Affectation des résultats de l'exercice clos 31/12/2018.

Notez bien que les états financiers et le rapport d'activité sont au niveau du siège social de la société.

2019T01480SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblées générales

De la société Mutuelle de Base de Services Agricoles

Ennajeh à Ouled Chamekh Mahdia

Messieurs les adhérents de la société Mutuelle de Base de Services Agricoles Ennajeh à Ouled Chamekh sont invités à se réunir en assemblées générales de 2017 et 2018 le 16/12/2019 à 9h00 de matin au siège de la délégation à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017 et 2018.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes aux exercices 2017 et 2018.

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2017 et au 31/12/2018.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2017 et 2018.

- Mises à jour des adhérents.

Nomination du commissaires aux comptes pour les exercices 2019 - 2020 - 2021.

- Election du tiers du conseil d'administration.

- L'enregistrement est ouvert le 02/12/2019 et ferme le 06/12/2019 du même mois.

- Conditions de candidature : sait lire et écrire.

* Il a fait des affaires avec la société pendant trois années avec un chiffre d'affaires de deux milles dinars pour chaque année.

* Ne participant pas à une activité concurrente à la société.

- N'a pas des dettes avec la société.

* Pour les fonctionnaires une autorisation préalable.

* Tout candidat doit cautionner 50 dinars en avance.

* Les dossiers de candidature doivent parvenir à la société par voie postale avec accusée de réception pour plus d'information n° 73619172.

2019S01230SODB3

DIVERS

Avis au public

Numéro de demande d'actualisation 60585

Déclaration supplémentaire pour la demande de mise à jour numéro 60585

Mr. Anouer Najah a demandé, par l'intermédiaire de son avocat, Mme Enas Bouajila, la mise à jour du numéro 60585 afin d'établir un contrat de vente approuvé par signature le 17/5/1976 et le 17/7/1976 et enregistré le 23/11/2016, émis par la Société immobilière nationale de Tunisie au profit de Reda Choueirf et Photocopie du contrat de vente du 18/10/1979 récemment publié au profit de Habib Monnai et de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 17/12/1987 sous le numéro 1848 et du contrat de vente approuvé par signature en 5/9/1989 et enregistré en 6/9/1989 émis par Mhd Saleh al-Suhaili en faveur de Mabrouka Boudhina au profit du requérant : Anouer Najah, objet de l'immeuble numéro 70420 est situé dans un appartement situé au deuxième étage dans le quartier d'Ibn Khaldoun (Tunis) et conforme au lot numéro 2346 d'une superficie de 92 mètres carrés.

Considérant que le requérant n'a pas été en mesure de présenter une copie légale du contrat approuvée par signature le 18.10.1978, le titre de propriété de Habib Al Mannai et la procuration émise par Mabrouka Boudhina au profit du vendeur en ce qui concerne le droit du propriétaire Saleh Al-Suhaili, édité le 26/12/1988 et approuvé le 26/12/1988.

Considérant que, dans le cadre des pouvoirs conférés au tribunal immobilier pour mener à bien les recherches et enquêtes nécessaires pour se débarrasser des frais d'inertie, il a rendu un arrêt préparatoire le 27/5/2019 autorisant une déclaration complémentaire au sujet de ladite demande au Journal officiel de la République Tunisienne et à trois quotidiens pendant trois jours consécutifs, dont l'un est en langue française.

Par conséquent, toute personne intéressée peut interférer avec ladite demande ou s'y opposer conformément à la procédure de mise à jour.

2019T01465DIVD2

Appel d'offres

Vente véhicule utilitaire

Suite à la décision du Tribunal de Ben Arous dans le cadre du redressement judiciaire n°283, l'administrateur judiciaire de la société Général Cake met en vente un véhicule utilitaire de marque Iveco 1737 TU157. Les intéressés peuvent remettre ou envoyer leur offre par lettre recommandée avec AR ou par rapide poste à Mr Fethi Said centre Dorra appartement n°6 Manar 3 Tunis 2092 avant le 12 novembre 2019 (tél : 71.888.817). Le véhicule peut être visité au siège de la société General Cake à la Zone Industrielle Mghira2 (contacter le gardien. Mr Noureddine Tel : 23.424.676).

2019R02435DIVD2

AVIS

Mme Gargouri fadhila Bent Mahmoud annonce que son titre de propriété d'un étage comporte trois chambres et une cuisine sise à Sfax rue borj ennar n° 68 par un acte de vente notarié daté le 11 janvier 1994 enregistré à Sfax le 12 avril1994 n°1310 écrit par les notaires Monssef Ktata et Med Fourati et elle désire se faire délivrer une copie originale. Tous contestant devra s'adresser au notaire Moez Krichen à Sfax rue du notaire N°36.

2019X01356DIVD2

Avis

Morched B Habib Ayadi déclare qu'il a perdu son titre de propriété du contrat de vente du 10/10/1987 par les notaires Mahmoud Mziou et Ali Forati du Terrain situé à Sfax route Ain K 4 composé de 722.50 m.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine Sfax.

2019X01359DIVD2

Avis

Les héritiers de Ezohra idris annonce avoir perdu le titre de propriété d'un terrain contenant 46 points d'olives, un terrain contenant 6 points olives et 2 points olives sis à la route de Tunis km 25 Sidi Abdallah Boujarboue Sfax. Et ils veulent en extraire un autre au lieu du titre perdu.

Aucune réclamation ne sera acceptée auprès du tribunal de première instance de Sfax après un délai de 70 jours.

2019X01361DIVD2